

## Séance du 31 mars 2022

L'an deux-mille vingt-deux, le trente et un mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur LAGARDERE Régis, Maire.

**Présents** : Mrs Alain DIANA, Jean-Pierre ZANCONATO Patrick PASQUALI, Nicolas DUS, Régis LAGARDERE, Benoit COUSTURIAN, Stéphane MOERIS, Mmes Elisabeth TERRAIL, Céline FAUBEC, Claire RICHARDSON.

### **Excusés**

**Secrétaire de séance** : Richardson Claire

## **Vote des taux des taxes locales directes 2022**

Après exposition des changements depuis 2021, Monsieur le Maire fait lecture de l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer pour 2022 les taux suivants :

- Taxe sur le foncier bâti : 60.07 %
  - Taxe sur le foncier non bâti : 74.00%.
- 

## **Vote des subventions aux associations 2022**

Monsieur le Maire donne lecture des demandes de subventions déposées par les associations pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de répartir les subventions comme suit :

Association des Parents d'Elèves	500.00€
Club de Gymnastique	305.00€
Festy's Monfort	2 500.00€
Foyer Socio-éducatif	100.00€
Saint Hubert Monfortoise	450.00€
Pétanque Entente Monfort Bajonnette	500.00
Tennis Club	250.00€
Adear 32	350.00€
Amis de l'Orgue	300.00€

## **Soit un montant total de 5 255.00**

Les associations Monfortoises ayant déposé leur demande en bonne et due forme à la Mairie (bilan financier accompagné d'un courrier) se verront attribuer leur subvention. Les associations qui n'ont pas encore déposées leur demande peuvent encore le faire.

-----

## **Vote du compte de gestion 2021**

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le comptable municipal à la clôture de l'exercice.

Monsieur le maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Vu le bilan de l'exercice 2021, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Vote le compte de gestion 2021 du comptable public, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

---

## **Vote du compte administratif 2021**

Sous la présidence de Monsieur PASQUALI Patrick, Adjoint au maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2021.

Hors la présence de Monsieur LAGARDERE Régis, le conseil municipal vote le compte administratif de l'exercice 2021 et arrêté ainsi les comptes :

### **Investissement**

Dépenses : Prévu	241 973.63
Réalisé	180 296.87
Reste à réaliser :	21 280.00

Recettes : Prévu	241 973.63
Réalisé	138 360.84
Reste à réaliser	0.00

### **Fonctionnement**

Dépenses : Prévu	775 430.03
Réalisé	319 261.26
Reste à réaliser :	0.00

Recettes : Prévu	775 430.03
Réalisé	801 441.00
Reste à réaliser	0.00

### **Reste de clôture de l'exercice :**

Investissement :	- 41 936.03
Fonctionnement :	482 179.77
Résultat global :	440 243.74

---

## Affectation des résultats 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr LAGARDERE Régis, après avoir approuvé le compte administratif 2021 :

- Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,
- Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	66 414,74
- un excédent reporté de :	415 765,03
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	482 179,77
- un déficit d'investissement de :	41 936,03
- un déficit des restes à réaliser de :	21 280,00
Soit un besoin de financement de :	63 216,03
<b>DÉCIDE</b> d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	482 179,77
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1088)	63 216,03
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	418 963,74
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	41 936,03

## Vote du budget primitif 2022

Le Conseil Municipal examine le budget primitif 2022 qui s'établit ainsi :

### Fonctionnement :

Dépenses : 799 025.74€  
Recettes : 799 025.74€

### Investissement :

Dépenses : 193 976.45€  
Recettes : 193 976.45€

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2022.

## Délibération suite déplacement chemins

Monsieur le Maire fait lecture des délibérations prises pour la régularisation des chemins lors du conseil municipal du 08/04/2021.

Monsieur le maire informe les membres qu'il estime le prix au m<sup>2</sup> de 0.50€ soit 5000€ l'hectare.

À la suite de la régularisation des chemins, des écritures seront à effectuer.

Voici le détail :

- AU LOMBARD : un total de 25 782 m<sup>2</sup> \*0.50= 12 891.00€,

- A NAGUDET : un total de  $16\,551\text{m}^2 * 0.50 = 8\,275.50\text{€}$ ,
- LA BOUPILLERE : un total de  $13\,326\text{m}^2 * 0.50 = 6\,663.00\text{€}$ .

---

### **Tenue du bureau de vote du 10 et 24 avril 2022**

Monsieur le maire rappelle les horaires du bureau de vote : 8h00 à 19h00.

### **Elections présidentielles**

Président : Régis Lagardère  
Suppléant : Patrick Pasquali

Assesseurs :                    de 8h00 à 10h00 : R. Lagardère et B. Cousturian  
                                         de 10h00 à 12h00 : P. Pasquali et A. Diana  
                                         de 12h00 à 14h00 : E. Terrail et S. Moeris  
                                         de 14h00 à 16h00 : C. Richardson et N. Dus  
                                         de 16h00 à 19h00 : C. Faubec et R. Lagardère

Scrutateurs : Céline Faubec et Nicolas Dus

Secrétaire : Elisabeth Terrail

---

### **Questions diverses**

La mairie va accueillir des réfugiés ukrainiens : 4 femmes et 1 enfant. Ils seront logés dans le logement vacant.

Changement des serrures pour avoir un pass – lecture devis pour 15 portes : 500 euros

Séance levée à 22h18